

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS AU SEIN DU MARCHÉ COMMUNAL DE BLOYE

Objet : Mise en concurrence préalable pour la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public pour les emplacements localisés au sein du marché communal de Bloye.

Cadre juridique : ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017 relative à la propriété des personnes publiques, articles L2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)

Le Concept :

La commune de Bloye assurera l'exploitation de son marché. Le placement des commerçants et la perception des droits de place sont effectués par les services municipaux.

Le marché communal est exclusivement réservé à la vente au détail de denrées alimentaires et non alimentaires, moyennant le versement d'une redevance mensuelle conformément au règlement du marché communal.

Le marché sera ouvert tous les 3^{èmes} dimanches de chaque mois de 7h30 à 12h30.

Le projet de règlement intérieur/arrêté encadre tous les droits et obligations liés à la prise d'exploitation des emplacements proposés.

Les commerçants proposeront idéalement des produits régionaux, de qualité.

Dans un objectif de pluralité et de diversité de l'offre commerciale, la commune souhaite attribuer les emplacements aux activités suivantes :

- **maraîchage (revendeur et producteur local) dont un bio**
- **fromagerie**
- **poissonnerie**
- **traiteurs revendeurs de produits locaux salés et sucrés (olives, biscuits, miel, confiture)**
- **boucherie - charcuterie**
- **boulangerie-pâtisserie**
- **fleuriste, vente de plantes**
- **stand de vente de vins**
- **denrées non-alimentaires**

Cette liste est non-exhaustive et pourra être soumise à modification en fonction des candidatures qui pourraient être proposées.

Nom et adresse de la personne publique : Commune de BLOYE
60 Place de l'Eglise
74150 BLOYE

Description de l'espace public mis à disposition : Marché communal sur le parking du rond-point de la Garde de Dieu à Bloye.

Redevance : L'occupation du domaine public est consentie à titre gracieux pour

l'emplacement et la consommation électrique.

Conditions d'exploitation : l'occupation est admise uniquement pour la vente de denrées alimentaires et non-alimentaires.

Durée : Le délai de mise à disposition des emplacements est de 1 an à compter de la date de la délivrance de la convention d'occupation du domaine public. Il est rappelé que l'autorisation délivrée est précaire et révocable.

Pièces du dossier :

- **Projet de règlement/arrêté du marché communal**
- **Plan des emplacements**

Le dossier complet peut être retiré à l'adresse suivante :
Commune de BLOYE
60 Place de l'Eglise
74150 BLOYE

Il pourra également être obtenu par courriel sur demande adressée à :
mairiebloye@wanadoo.fr

Dossier de candidature :

Chaque candidat produira un dossier de candidature en 3 parties comprenant les pièces suivantes :

Un dossier de présentation comprenant :

- Une présentation du candidat et de son expérience, avec ses références et un argumentaire sur les atouts du candidat à l'attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public communal.

Un dossier administratif comprenant :

- l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou la justification de la soumission sur les bénéficiaires agricoles ou un extrait de l'immatriculation en qualité d'autoentrepreneur accompagné de la carte trois volets, de moins de 3 mois ;
- un bordereau MSA pour les producteurs ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos ;
- une attestation sur l'honneur de non condamnation pour entrave à la législation du code du travail ;
- Une copie de la pièce d'identité du candidat ;
- L'engagement signé du candidat à respecter le règlement du marché ;
- L'assurance et la Responsabilité Civile (RC) de moins de 3 mois.

Une présentation du projet comprenant :

- une présentation de l'activité, les moyens humains, les produits commercialisés, le projet

de développement commercial (idées novatrices proposées), les fournisseurs et approvisionnements, ainsi que de la grille tarifaire des produits vendus,
- La description des équipements nécessaires à l'exploitation,
- Une photo ou un photomontage du stand permettant d'apprécier sa qualité et celles des produits proposés à la vente.

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat.

Le candidat pourra apporter toute information complémentaire qu'il juge utile pour la bonne compréhension de son dossier.

Tout dossier incomplet sera considéré nul et ne pourra être pris en compte pour l'attribution d'un emplacement sur le domaine public.

Dépôt des candidatures :

Date limite de réception des candidatures : jeudi 31/08/2023 à 14 heures

Le dossier peut être remis :

- **Sous pli à l'adresse suivante :**

Commune de BLOYE
60 Place de l'Eglise
74150 BLOYE

Les candidats devront respecter l'ensemble des réglementations en vigueur ainsi que leurs modifications ultérieures.

La commune se réserve le droit de ne choisir aucun candidat.

La commune se réserve le droit de négocier avec les candidats.

La commune informera de son choix par mail ou courrier simple l'ensemble des candidats, qu'ils soient retenus ou non. Aucune indemnisation aux candidats évincés n'est prévue.

Les candidats retenus recevront notification de la convention/arrêté autorisant l'occupation du domaine public.

Contact :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

- **Commune de BLOYE**
- **Mme GUIGON Marie-Rose**
- **60 Place de l'Eglise**
- **74150 BLOYE**
- **Tel : 04 50 01 43 27**
- **mairiebloye@wanadoo.fr**

Publicité faite sur le site internet de la mairie : www.bloye.fr et affichage en mairie.